

le total destiné aux programmes d'emploi, y compris Canada au travail et Été Canada 1984, se montera à un milliard de dollars. De 400 millions de dollars d'argent frais pour la création d'emplois annoncés dans le discours du trône, quelque 266 millions sont destinés à des programmes s'adressant à des jeunes. Quelque 100 millions seront ajoutés au programme d'Accès aux carrières, programme qui a été très bien reçu et qui fournit des subventions aux employeurs privés qui créent de nouveaux emplois pour des jeunes n'ayant jamais travaillé. Pour collaborer avec le secteur bénévole, le gouvernement fédéral débloquent 25 millions de dollars du Fonds du revenu consolidé pour retirer 60 millions de dollars du Fonds d'assurance-chômage, créant ainsi des emplois en vertu de l'article 38 de la loi sur l'assurance-chômage. Un autre montant de 35 millions de dollars, utilisé pour prélever 84 millions de dollars du Fonds de l'assurance-chômage, a été ajouté pour tirer parti de l'article 38 et créer des possibilités d'emploi dans le secteur privé en vertu du programme Canada au travail. Globalement, ces nouvelles dépenses signifient qu'en 1984-1985, quelque 300,000 jeunes Canadiens participeront à des programmes de formation et de création d'emplois du gouvernement fédéral et que quelque 2.4 millions utiliseront nos services d'emploi.

[Français]

Il y a surtout un secteur dont je m'occuperai de façon particulière au cours des prochains mois, c'est celui des jeunes pour lesquels les crédits des programmes fédéraux d'emploi estival ont été portés à 170 millions de dollars au bénéfice de quelque 69,000 étudiants. La plupart des emplois, soit 41,000, seront créés dans le cadre de la composante Emplois d'été 1984 de Canada au travail. Je pourrais encore parler de nombreux autres programmes fédéraux destinés aux jeunes, notamment celui qui s'occupe d'aider ceux qu'on appelle les «dérocheurs» ou les *drop-outs* et surtout le programme Katimavik dont l'âme dirigeante n'a cessé d'être le sénateur Jacques Hébert et dont les réalisations au profit des jeunes, au cours des dernières années, se sont accomplies non seulement sur le plan de l'emploi, mais aussi sur le plan de la formation fructueuse des caractères et de la préparation des carrières; c'est en somme un programme d'expérience de vie canadienne.

Je voudrais conclure, monsieur le Président, par un plaidoyer en faveur d'une plus grande compréhension à l'égard des jeunes, de leurs idéaux et des ouvertures qui s'offrent à eux, et qui ne sont pas celles des générations précédentes. D'ailleurs les jeunes ne veulent pas nécessairement chambarder le monde, mais ils veulent leur place, et souvent, ceci veut simplement dire un emploi, un job. Quand on dit en certains milieux qu'ils veulent aller trop vite, qu'ils veulent être président dès leur arrivée dans une entreprise, ou qu'ils refusent de s'astreindre à des tâches d'apprentissage ou encore contraignantes, je ne suis absolument pas d'accord. Les jeunes, tous les jeunes, à de rarissimes exceptions près, sont en effet désireux de devenir des citoyens actifs, productifs, à part entière, dans un pays qui continue d'être l'un des plus prospères et des plus civilisés au monde. Et je ne demande qu'une seule chose: aidons-les et écoutons-les!

Le président suppléant (M. Herbert): Une période de dix minutes est allouée pour des questions, réponses ou commentaires.

L'Adresse—M^{me} Hervieux-Payette

• (1620)

[Traduction]

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre à l'occasion de son premier discours sur la jeunesse à la Chambre. Je pense que ses sentiments sont encourageants. Je voudrais la remercier d'être parvenue à un accord raisonnable avec le Comité olympique de Calgary et en profiter pour déplorer que le ministre qui lui a succédé ait voulu modifier autant cet accord.

Dans le domaine du chômage des jeunes et des fonds affectés à la jeunesse, l'impression est positive. Toutefois, de ce côté de la Chambre, nous avons analysé la façon dont les fonds ont été affectés à Canada au travail. Trente et un pour cent des chômeurs vivent dans les circonscriptions détenues par des conservateurs, mais celles-ci ne reçoivent que 16 p. 100 des fonds. Aujourd'hui, lors de la période des questions, nous avons évoqué le Programme spécial de stimulation de l'emploi. Nous avons estimé que 80 ou 90 p. 100 des 300 millions de dollars allaient à des circonscriptions libérales. Il y a donc des chômeurs de première classe et de deuxième classe. Si vous habitez dans une circonscription libérale, vous êtes un chômeur de première classe pour bénéficier des fonds. J'ai étudié la situation au Cap-Breton. Canada au travail fournit \$592 par chômeur. A Calgary, par contre, chaque demandeur d'emploi ne reçoit que \$12.50 des fonds de ce programme.

Je voudrais que le nouveau ministre, qui prend ses nouvelles responsabilités de gestion des fonds consacrés à la jeunesse, nous garantisse qu'ils seront distribués équitablement aux jeunes de ce pays et que la répartition ne sera pas en fonction de la façon dont les gens votent dans une circonscription. Je veux qu'elle nous garantisse que les jeunes chômeurs de Calgary auront accès aux fonds de chômage dans les mêmes conditions que ceux qui habitent la circonscription du ministre. Ces fonds doivent être répartis en fonction du nombre de chômeurs et non pas d'après des formules compliquées. Ils doivent être distribués proportionnellement au nombre des jeunes chômeurs, de sorte qu'ils puissent tous profiter également des programmes que le ministre vient de nous décrire. Pouvons-nous avoir l'assurance que c'est ainsi qu'elle effectuera la répartition des fonds de cette nature?

Mme Hervieux-Payette: Monsieur le Président, je garantis à mon collègue que la formule s'appliquera de manière très équitable partout au Canada. Le député a confondu Été Canada et les programmes de Canada au Travail.

Il faut reconnaître qu'actuellement, le taux de chômage au Cap-Breton est supérieur à celui de Calgary. En ce qui concerne Canada au Travail, la formule s'applique aussi d'un bout à l'autre du pays. Quant à Été Canada, dont je serai responsable, je peux assurer au député que tous les étudiants canadiens seront traités sur un pied d'égalité.

M. Forrestall: Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre d'État à la Jeunesse. Nous avons appris, en avril 1983, que les dépenses pour l'année financière 1983-1984 s'établiraient à 1.12 ou 1.14 milliard de dollars. Cet après-midi, M^{me} le ministre a fait état d'à peu près la même somme. Entrevoyez-elle de nouveaux crédits pour ce programme?